



APPEL À VOLONTAIRES : LA SOLIDARITÉ S'ORGANISE AU DÉPARTEMENT

Pour mener à bien ses missions d'accompagnement des publics les plus fragiles, le Département de Saône-et-Loire s'appuie sur de nombreux organismes de protection de l'enfance ou de services à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. Plusieurs d'entre eux ont fait part de difficultés pour exercer leurs missions dans le contexte sanitaire actuel. En effet, des salariés doivent rester à domicile pour s'occuper de leurs enfants ou en raison d'arrêt maladie.

C'est pourquoi le Département de Saône-et-Loire a lancé le 18 mars un appel à volontaires auprès de ses agents. Il s'agit de renforcer les effectifs de nos partenaires et de nos centres de santé dans les plus brefs délais sur des postes spécifiques : éducateurs, surveillants de nuit, cuisiniers, livreurs de repas, accueil, etc.

En l'espace de deux jours, plus de 150 agents se sont portés volontaires. Un formidable élan de solidarité qu'il convient de souligner. Depuis ce lundi, le dispositif de remplacement est mis en œuvre progressivement.



LES ASSISTANTS MATERNELS AUTORISÉS À ACCUEILLIR JUSQU'À SIX ENFANTS

Pour faire face au contexte sanitaire actuel et faciliter l'accueil des enfants des parents dont la profession est prioritaire, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire a décidé d'autoriser les assistants maternels exerçant à domicile à accueillir jusqu'à six enfants de moins de 3 ans.



DISPOSITIF DE GARDE DES ENFANTS DE SOIGNANTS ÉTENDU À CEUX DES PROFESSIONNELS DE

LA PROTECTION DE L'ENFANCE : ANDRÉ ACCARY OBTIENT SATISFACTION AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

Le président du Département de Saône-et-Loire André Accary est intervenu directement auprès du Premier Ministre pour que le dispositif mis en place pour la garde des enfants du personnel soignant puisse être étendu à ceux des professionnels de la protection de l'enfance. Il a obtenu une réponse favorable ce lundi.



150 000 MASQUES COMMANDÉS

Le Département de Saône-et-Loire vient de commander **100 000 masques en tissu** qu'il distribuera notamment aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. Ces masques ne constituent pas une protection absolue. Toutefois, ils présentent l'avantage de limiter les contacts entre les mains et le visage, et diminuent également les projections de gouttelettes. Ces masques n'empêchent en aucun cas l'application des gestes barrières.

Une commande de 50 000 masques FFP2 a également été passée, prioritairement pour les équipes du centre de santé départemental.



LA TÉLÉCONSULTATION DÉPLOYÉE DANS LE CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

Dans le contexte actuel de crise épidémique, le recours à la télémedecine est fortement encouragé. Grâce à la demande du président du Département de Saône-et-Loire André Accary auprès de l'Agence régionale de santé (ARS), la télémedecine, dont le déploiement dans les structures du centre de santé départemental était prévu initialement au cours du deuxième semestre 2020, sera effectif d'ici à jeudi dans les 5 centres de santé départementaux. L'objectif étant ainsi de pouvoir assurer la sécurité et la continuité des soins des patients et des soignants. Priorité sera donnée aux patients possiblement atteints du Covid-19 (primo consultation et suivi).

Prise de rendez-vous : une organisation adaptée pour une sécurisation maximale

- Prise de RDV à partir du numéro unique : 03 85 34 71 00 ;
- Suspension des prises de rendez-vous en ligne ;
- Mise en place d'une régulation spécifique pour orienter les patients. Après un premier échange avec le personnel administratif, en cas de besoin d'avis médical, un médecin régulateur prend le relais et oriente les patients sur les plages horaires réservées aux consultations Covid-19 qui ont été organisées en fin de journée dans les différentes structures du centre de santé départemental.



Consignes sanitaires appliquées au centre de santé départemental

- Pas d'accès au public ne nécessitant pas de soins, à l'exception des personnes accompagnant des patients non autonomes ;
- Le personnel d'accueil et soignant porte un masque et une blouse ;
- Un nettoyage est effectué chaque demi-journée dans les lieux communs ;
- Un nettoyage est effectué sur le matériel nécessaire à la consultation après chaque patient ;
- Un nettoyage de l'ensemble du bâtiment est effectué chaque soir ;
- 1 salle d'attente dédiée aux patients qui ne viennent pas pour une suspicion de Covid-19 ;
- Lavage de mains obligatoire avant d'entrer en salle d'attente
- Les patients qui toussent mettent obligatoirement un masque en arrivant.



LES NOUVEAUX LOCAUX DE LA MDS DE DIGOIN DÉDIÉS UNIQUEMENT AUX PATIENTS PRÉSENTANT LES SYMPTÔMES DU COVID-19

Pour faire face à l'épidémie, et après concertation entre la médecine libérale de Digoin et le centre de santé départemental, le président du Département de Saône-et-Loire a répondu favorablement à la demande du maire de Digoin Fabien Genet de mettre à disposition ses nouveaux locaux de la Maison départementale des solidarités (MDS) de Digoin rue Maynaud de Bisefranc (anciens locaux de Pôle Emploi).

Ce lieu accueille désormais les patients présentant des symptômes du Covid-19 afin d'éviter le croisement des patients qui consultent pour d'autres pathologies, et donc la propagation potentielle du virus.

Cet exemple illustre toute l'importance des centres de santé départementaux, lesquels constituent un maillon essentiel dans la lutte contre le Covid-19 car ils permettent notamment de soulager les hôpitaux dans l'accueil des malades.